



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024
Délibération n°2024-01-003

OBJET : Convention de partenariat lecture Publique

Date de convocation :
9 janvier 2024

En exercice : 15

membres

Présent(s) : 13

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
16/01/2024

Et son affichage

Délibération
comportant
1 page(s), 0 annexe(s)

Le 15 janvier 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE - Stéphane POYET - Delphine IMBERT- Sébastien REYNAUD - Julien DERORY - Hélène BALLEREY- Sébastien MORLEVAT - Carole MURE - Bernadette FOREST - André TRUNEL - Charles DUTOIT - Roger GRANDPIERRE - Stéphane MORLEVAT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés : Christophe MEUNIER - Laurine SOLLE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

M. le Maire rappelle que la convention de partenariat Lecture Publique entre la commune d'ESSERTINES EN CHATELNEUF et le Département de la Loire arrive à échéance et il propose de la renouveler jusqu'en 2027.

Il rappelle que cette convention définit les conditions d'octroi de l'aide technique du département de la Loire pour le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque communale.

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette nouvelle convention,
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Essertines en Châtelneuf, le 15 janvier 2024

La secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
042-214200891-DE_2024_01_003-DE